

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DES ETCHEMINS**  
**RÉGIE DES INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS (RISEDE)**

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) tenue suivant la loi le 18 janvier 2023.

Sont présents à cette séance :

Siège	#1	-	Réjean	Bédard
Siège	#2	-	Richard	Bizier
Siège	#3	-	Mario	Chiasson
Siège	#4	-	Rachel	Goupil
Siège #5 - Daniel Thibault				

Tous formant quorum sous la présidence de M. Mario Chiasson, conseiller municipal et représentant de la municipalité de Sainte-Justine. M. Pierre Morneau, directeur général, assiste également à la séance et agira à titre de greffier de l'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h10 et souhaite la bienvenue.

01-01-23

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD BIZIER, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte l'ordre du jour du 18 janvier 2023 tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022
- 4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR JANVIER 2023
- 5 - AFFAIRES COURANTES
  - 5.1 - SUIVI - REMPLACEMENT DE RADIOS
  - 5.2 - RÉOLUTION - TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR L'ACHAT DES RADIOS
  - 5.3 - SUIVI - OFFRE DE CAMBI POUR TRANSFERT D'ÉQUIPEMENT
  - 5.4 - RÉOLUTION - AUGMENTATION SALARIALE ANNUELLE
  - 5.5 - RÉOLUTION - NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) POUR 2023
  - 5.6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET LIENS APPARENTÉS
  - 5.7 - RÉOLUTION - PROTOCOLE D'ENTENTE MUTUELLE D'ENTRAIDE
- 6 - SORTIES DU MOIS
- 7 - CORRESPONDANCE
  - 7.1 - LETTRE DE REMERCIEMENT DE M. MICHEL CÔTÉ
- 8 - VARIA
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

**ADOPTÉE**

02-01-23

**3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2022**

**ATTENDU QU' IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil d'administration ont reçu une copie du procès-verbal, que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL THIBAUT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte et signe le procès-verbal du 21 décembre 2022 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

03-01-23

**4 - FINANCES - ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR JANVIER 2023**

**ATTENDU QUE** la liste des comptes no 01-2023, dans laquelle figurent tous les comptes en date du 18 janvier 2023, totalise un montant de 43 661,15\$:

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) adopte la liste des comptes no 01-2023 telle que présentée. Le total des comptes pour janvier 2023 s'élève à **43 661,15\$**.

**ADOPTÉE**

**5 - AFFAIRES COURANTES**

**5.1 - SUIVI - REMPLACEMENT DE RADIOS**

La soumission de la compagnie Communication RF Tech Inc pour l'achat de radios ayant été acceptée lors de la séance du 21 décembre 2022, les dites radios ont été commandées.

Pour l'instant, 3 radios mobiles déjà reçues ont été installées dans les camions, en attente de la réception des 8 radios portatives.

Point d'information.

04-01-23

**5.2 - RÉOLUTION - TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR L'ACHAT DES RADIOS**

**ATTENDU QUE** la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) a un surplus non affecté à la suite de revenus additionnels;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de la régie désire affecter des sommes à même le surplus non affecté pour payer une dépense non prévue au budget de l'année 2023, qui se chiffre à 9 905\$, pour l'achat de onze radios;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR DANIEL THIBAUT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES QUE** le conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur Est des Etchemins (RISEDE) autorise le directeur général à effectuer le transfert de 9 905 \$ du surplus accumulé non affecté de l'année 2022 (GL 59-110-10) pour payer pour payer une dépense non prévue au budget de l'année 2023, dépense qui se chiffre à 9 905\$

**ADOPTÉE,**

### **5.3 - SUIVI - OFFRE DE CAMBI POUR TRANSFERT D'ÉQUIPEMENT**

Pour faire suite à l'offre de CAMBI mentionné lors de la séance du 21 décembre 2022, soit le transfert d'équipement (mobile 45, argot et remorque au coût de 9 500\$) dont certains points devaient être vérifiés par le directeur avant de prendre une décision, voici ses conclusions:

- Le conseil demande une rencontre à la prochaine réunion du conseil avec M. Guillaume Desrosiers, représentant du Ministère de la sécurité publique, pour recevoir plus d'information sur certaines questions.

**05-01-23**

### **5.4 - RÉOLUTION - AUGMENTATION SALARIALE ANNUELLE**

**ATTENDU QUE** la résolution du 5 janvier 2022, en lien avec l'augmentation salariale annuelle, a été adoptée pour cinq ans, soit de 2019 à 2023 inclusivement, et que cette résolution stipule l'augmentation annuelle au taux d'inflation plus une augmentation de 0,5%;

**ATTENDU QUE** le taux d'inflation en 2022 était de 6,8%;

**ATTENDU QUE** l'addition du taux d'inflation de 6,8% et du taux d'augmentation de 0,5% donne un total de 7,3%;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO CHIASSON, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE** l'augmentation salariale sera composée du taux d'inflation de 6,8% et du taux d'augmentation de 0,5% pour totaliser une augmentation totale de 7,3%.

**ADOPTÉE,**

**06-01-23**

### **5.5 - RÉOLUTION - NOMINATION D'UN(E) PRÉSIDENT(E) POUR 2023**

**ATTENDU QUE** le conseil de la régie des incendies doit nommer un(e) président(e) chaque début d'année;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE** le conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) propose Madame Rachel Goupil comme présidente pour l'année 2023.

**Madame Rachel Goupil accepte la présidence.**

**ADOPTÉE,**

### **5.6 - DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES ET LIENS APPARENTÉS**

Le formulaire des liens apparentés sera remis lors de cette séance et devra être remis séance tenante.

Ce formulaire doit être remis par chacun des membres pour terminer la vérification comptable.

07-01-23

## **5.7 - RÉOLUTION - PROTOCOLE D'ENTENTE MUTUELLE D'ENTRAIDE**

**ATTENDU QU'**un protocole d'entente mutuelle d'entraide a été signé en décembre 2022 par toutes les municipalités des Etchemins;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL THIBAUT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, QUE** le protocole d'entente mutuelle d'entraide des municipalités des Etchemins soit adopté.

**ADOPTÉE,**

## **6 - SORTIES DU MOIS**

Détails des sorties du mois.

**Point d'information.**

## **7 - CORRESPONDANCE**

### **7.1 - LETTRE DE REMERCIEMENT DE M. MICHEL CÔTÉ**

Lecture est faite d'une lettre de remerciement de M. Michel Côté pour mentionner l'importance du service incendie et du travail des pompiers volontaires.

Point d'information.

## **8 - VARIA**

-

-

## **9 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions de l'assistance.

Aucune question.

08-01-23

**10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RÉJEAN BÉDARD, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS,** de procéder à la levée de la séance à 21h00.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Mario Chiasson, président

\_\_\_\_\_  
Pierre Morneau, directeur général  
greffier et trésorier